

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

2^{ème} Commission

N° CP-2016-7-2-8

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

SOUTIEN AUX ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Résumé : Dans le cadre de sa politique de soutien aux organismes de tourisme à vocation générale, il est proposé d'attribuer au titre de son fonctionnement 2016, une subvention de 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin.
Il est également proposé d'approuver la convention 2016 y afférente et d'autoriser le Président à la signer.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux organismes de tourisme à vocation générale (enveloppe budgétaire totale de 74 700 €), le Département a réceptionné la demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin au titre de 2016.

Cette association regroupe 29 associations locales, fortes d'environ 10 000 membres, et exerce les principales missions suivantes :

- promotion du tourisme pédestre dans le Massif des Vosges, le Sundgau et la Plaine du Rhin ;
- création et entretien de 5 206 km de sentiers (entretien du balisage, du mobilier mis à disposition des randonneurs, panneaux d'accueil, aires de repos ...) ;
- publications de cartes et guides ;
- toutes actions de promotion de l'itinérance dans le département.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 36 000 € (OTV00161) à cette association pour 2016, à l'instar du montant attribué en 2015, pour un budget prévisionnel 2016 de 37 500 €, dont le détail figure en annexe.

Cette aide sera répartie comme suit :

- 32 000 € permettant de soutenir les actions de 26 associations locales haut-rhinoises, ayant sollicité une aide, par le versement d'une aide financière spécifique (annexe jointe) ;

- 4 000 € attribués au titre de la mission réalisée par l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et les associations locales dans le cadre de la mise à jour de la numérisation des sentiers pédestres du Club Vosgien sur le site INFOGEO 68 du Département.

Une convention de partenariat et de financement pour l'année 2016, jointe au présent rapport et définissant les missions et engagements de l'association et les modalités de versement de la subvention, sera conclue.

Il est précisé que l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin ne bénéficie d'aucun autre financement public pour son fonctionnement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin au titre de son fonctionnement 2016 (OTV00161),
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741 – Promotion touristique, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental,
- d'approuver la convention de partenariat et de financement pour l'année 2016 jointe au rapport et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN